



Donation au dernier vivant et dilapidation

Par **fouckselette**, le **14/08/2008** à **11:21**

Bonjour, rnvoila ma situation est assez complexe et je ne sais plus quoi faire. rnMes parents étaient mariés et avaient faitune donation au dernier vivant. rnMa mere a donc l'usage de la maison familiale. rnLors du décès de mon pere je n'ai jamais été convoquée chez le notaire ni mes demis freres et soeur (issus du premier mariage de mon pere). rnDepuis 2 ans ma mere fréquente une homme et nous avons rompu contacts. rnLe probleme est qu'aujourd'hui j'apprends que la maison serait en vente(je l'apprends par les voisins). rnEvidement je ne suis pas sencée le savoir. rnJe ne spuhaite pas priver ma mere de son bien mais j'ai l'impression que y'a enguille sous roche. rnJ'ai contacté le notaire il y a 1 mois1/2 et j'attends toujours qu'il m'envoie les actes concernant la succession de mon pere! rnDe plus ma mere est certes librede faire ce qu'elle veut de son argent mais il dilapide sans compter ... rnA votre avis que devrais je faire? rnPrendre rdv avec un avocat?? rnMerci

Par **Tisuisse**, le **14/08/2008** à **12:28**

C'est une donation pleine et entière de l'intégralité des biens du ménage ou c'est une donation en usufruit total au dernier vivant ? rnLe nuance est de taille.